

VILLE DE CÉBAZAN

Procès-verbal du Conseil Municipal du 11 décembre 2024

Présents :

M. FIDEL Marc (Président)

M. AFFRE Gérard

Mme AUGÉ FABRE Monique

M. TARBOURIECH Philippe

M. GOMEZ Jérémy

Mme RUL Hélène

Mme LESAGE Karine

M. BAGNOL Jean-Marc

Mme BOULET Sophie

M. ROMÉRO Xavier

M. BRUN Romain

M. THEROND Guy

Absents ayant donné procuration :

Mme RAYNAUD Brigitte pouvoir à M. FIDEL Marc

Mme CAUQUIL Géraldine pouvoir à Mme LESAGE Karine

Mme BONARIC Véronique pouvoir à Mme AUGÉ FABRE Monique

Absents :

-

Ordre du jour

- Approbation du Procès-Verbal du 16 octobre 2024
- Délibération Attribution de compensation communautaire définitive 2024
- Délibération Adhésion contrats collectifs prévoyance

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h30. Le quorum est atteint.

Il rappelle l'ordre du jour, puis invite le conseil à désigner un Secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal désigne M. BRUN Romain en qualité de Secrétaire de séance à

l'unanimité.

Monsieur le Maire propose l'ajout à l'ordre du jour du point suivant :

- Délibération Décision Modificative n°4

Approuvé à l'unanimité

Approbation Procès-Verbal du Conseil Municipal du 16 octobre 2024

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le procès-verbal du 16 octobre 2024, il interroge le Conseil Municipal sur d'éventuelles modifications à apporter.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer.

Approuvé à l'unanimité.

1- Délibération Adhésion contrats collectifs prévoyance et fixation de la participation communale

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal sa délibération n°2024_7 en date du 18/03/2024, par laquelle il a donné mandat au Centre de Gestion de l'Hérault, pour l'organisation ainsi que pour la réalisation d'une mise en concurrence visant à la sélection d'un organisme d'assurance et à la conclusion d'une convention de participation pour la couverture du risque Prévoyance des agents à effet du 1er janvier 2025.

Monsieur le Maire précise qu'afin de pouvoir adhérer définitivement à ce dispositif de protection des agents, il convient de :

- choisir un niveau de couverture à adhésion facultative pour l'ensemble des agents garantissant les risques Incapacité Temporaire de Travail et Invalidité à hauteur de 90 % / 95 % des revenus nets des agents (TBI, NBI et RI) ;
- définir la participation en tant qu'employeur, cette participation ne pouvant pas être inférieure à 7 € nets mensuels au titre du régime de base à adhésion facultative retenu.
- adhérer à la Mission facultative PSC du CDG 34 via une participation égale à 0,05% de la masse salariale soumise à l'URSSAF N-1.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à s'exprimer.

Il est proposé de fixer la participation communale mensuelle à hauteur de 50% du régime de base soit 18 €.

Le Conseil Municipal approuve, choisit le niveau de couverture à hauteur de 95% des revenus soit une cotisation salariale de 2,25%, et décide d'adhérer à la mission facultative PSC du CDG 34.

Après délibération, adopté à l'unanimité.

2- Délibération Attribution de compensation communautaire définitive 2024

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération de la Communauté des Communes Sud-Hérault n°2024-002 du 28 février 2024 qui a établi le montant des attributions de compensation prévisionnelles 2024, il rappelle également la rétrocession aux communes du service de nettoyage mécanique à compter du 01/01/2024.

Il informe que la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) s'est réunie le 27 mars 2024 et a évalué la charge rétrocédée aux communes en retenant les montants identiques à ceux qui avaient été estimés lors de la fixation des attributions de compensation prévisionnelles 2024, et que le Conseil Communautaire s'est prononcé favorablement sur le montant des attributions de compensation définitives 2024 conformément au rapport de celle-ci. Pour la Commune de Cébazan l'Attribution de compensation est positive pour un montant de 15 400 €.

Après délibération, adopté à l'unanimité.

3- Délibération Décision Modificative n°4 Exercice 2024

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le vote du Budget Municipal. Afin d'éviter un dépassement de crédits au chapitre 64 relatif aux charges de personnel il convient de déplacer des crédits depuis un autre chapitre disposant de ressources budgétaires suffisantes.

Mme AUGÉ FABRE Monique, Adjointe déléguée aux Finances présente la proposition de Décision Modificative n°4 :

En dépenses, diminution des crédits	:	
- Fournitures de voirie	C.60633	3 000,00 €
En dépenses, augmentation des crédits	:	
- Personnel non titulaire	C.6413	3 000,00 €

Après délibération, adopté à l'unanimité.

Informations diverses

Monsieur le Maire informe que les vœux du maire pour l'année 2025 auront lieu le mercredi 8 janvier à 18h30 en la Salle Polyvalente.

Monsieur le Maire indique que l'éclairage de la Salle Polyvalente a été refait à neuf suite à des dysfonctionnements.

Monsieur le Maire informe que le projet du parking sur l'emplacement réservé Avenue de Villespassans a fait l'objet d'une nouvelle étude pour une surface utile de 250m².

Monsieur le Maire informe que Mr Raphaël VANHAMME quitte les effectifs de la commune par mutation au 09/12/24. Son remplaçant Mr Jean-Michel CIAVALDINI donne satisfaction, il souhaite donc prolonger l'emploi, la possibilité d'un contrat Parcours Emploi Compétence sera étudié avec France Travail sur le critère de l'âge.

La Bibliothèque communale va demander son adhésion au réseau de bibliothèque de la communauté de commune. Cela va nécessiter l'adaptation à un nouveau logiciel et l'inventaire de l'intégralité des livres à saisir. Les usagers auront alors la possibilité de commander directement des livres présents sur l'ensemble du réseau de bibliothèque, et qu'il existe une réelle demande des lecteurs. Ces opérations d'inventaire sont chronophage pour les bénévoles mais nécessaires pour se mettre à jour des besoins des lecteurs.

Monsieur le Maire indique avoir reçu Mr le Président de l'association SOS à Cébazan suite au changement du bureau. Furent présentés les orientations de l'association lors d'une rencontre constructive, sur la sécurité et la mobilité.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la liste des projets qu'il souhaiterait mener pour l'année 2025 :

- Remplacement du camion des services technique en mauvais état
- Création des trottoirs Rue du Hameau de Sipièrre
- Consolidation du pont Rue de la Font de Laïson signalé comme dangereux par les services de l'État
- Parking Place du Rosier

Mme AUGÉ FABRE Monique rappelle que le spectacle de fin d'année des écoles aura lieu le 19 décembre avec la venue d'une conteuse, la distribution des cadeaux par le Père Noël et un goûter collectif. Les parents d'élèves y sont conviés.

Mr TARBOURIECH Philippe indique que suite aux dégâts sur la boulangerie suite aux intempéries, il a demandé la réalisation de deux devis pour la réfection de la toiture à deux entreprises.

Il rappelle également les travaux réalisés d'électricité et de placage sur une partie du local de la boulangerie.

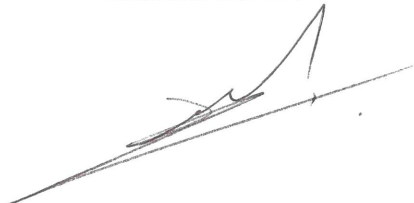
Mme BOULET Sophie dresse un état des lieux de l'opération de capture et stérilisation des chats errants de la commune. Selon les informations recueillies sur les 15 chats du Hameau de Gâches 10 sont déjà stérilisés. Sur le Hameau de Fraisse 3 dont une femelle.

Monsieur le Maire clôture la séance du Conseil Municipal du 11 décembre 2024.

Fin de séance 20 heures 13

Le Secrétaire de séance,

Romain BRUN



Le Maire,



Marc FIDEL

